

Votre terminal de facturation Intellio évolue et vous propose désormais certains téléservices en mode intégré mais également la possibilité de facturer les actes de téléconsultations.

Quels téléservices intégrés dans mon INTELLIO ?

- **ADRI** (Acquisition des **DR**oits en mode Intégré) vous permet de consulter en temps réel les droits cpam des patients, en particulier lorsque la carte vitale n'est pas présente, dans le cas des téléconsultations par exemple. Ce service vous garantit des données de prise en charge à jour à chaque facture.
- **IMTi** (Information **M**édecin **T**raitant) vous permet de vérifier le médecin traitant déclaré par votre patient auprès de l'assurance maladie. .

Quels actes de téléconsultation intégrés dans mon INTELLIO ?

Intellio vous permet l'utilisation des actes de télémédecine uniquement compatibles avec votre spécialité.

Pour les psychiatres, neurologues, neuropsychiatres

TC à 39€

La Téléconsultation **TC**

cumulable avec les majorations issues de la coordination des soins (MPC, MCS).

Dans le cas où la demande est faite par le médecin traitant et que la téléconsultation est réalisée sous 2 jours, **le TC 1,5 est facturé 58.50€.**

Jusqu'au 31/12/2021, l'acte TC est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie Obligatoire

Comment facturer vos actes de téléconsultation?

Avant toute manipulation sur le terminal, contactez nous directement par tchat sur le site support.sephira.fr pour que nous activions au préalable la fonction ADR qui est un pré-requis pour les actes de téléconsultation.

INTELLIO vous offre la possibilité de facturer vos actes de téléconsultations, pour cela, vous devez suivre la procédure suivante :

Vous devez au préalable activer la "saisie détaillée" disponible depuis le menu :

F -> INTELLIO -> SAISIE FACTURE -> MODE SAISIE FACT. -> DÉTAILLÉE

PARAMETRAGE

>>GESTION LOTS
>FACTURE DEGRADEE
 >CHOIX SITUATION
 >GESTION COMPTE
 >PREPARER FACTURE

1. Validez le menu FACTURE DEGRADEE

BENEFICIAIRE

NUM SECURITE SOCIALE :
 176016322075884

F2MEMO PATIENTS

2. Saisissez quelques informations relatives à votre patient : Son numéro de sécu, sa date de naissance ainsi que son rang.

REGIME BENEFICIAIRE

01 CPAM
 02 MSA
 03 AMPI
 04 SNCF

↓
 ADR F3

3. Validez son code régime ou appuyez sur ADR (Touche F3)

CONNEXION

APPEL ADR
 ...

4. Intellio se connecte directement auprès de l'assurance maladie pour récupérer :

- les droits de votre patient à jour
- l'information de son médecin traitant

ADR ayant récupéré le restant des informations patient nécessaire à la facturation. Il ne vous reste plus qu'à finaliser votre saisie comme habituellement. En renseignant la nature d'assurance, le parcours de soins (Si vous n'êtes pas le médecin traitant du patient, ou s'il n'a pas de médecin traitant, vous devez préciser le contexte du parcours de soins « urgence ») et le type de tiers payant que vous souhaitez pratiquer.

TP / TYPE FLUX

TP Secu : OUI F4
 TP Mut : NON F3

Valider ?

Dans le cadre du COVID-19, l'assurance maladie prend en charge la totalité du tiers payant, pour cela, validez le TP Secu à OUI.

Vient alors la saisie de votre acte de téléconsultation.

Exemple de saisie d'une Téléconsultation TC à 55€ (dépassement de 16€) :

ACTE 1	
>CNP+MPC+MCS	
>CNP1.5+MPC+MCS	
>CNP	
F1 NGAP	DETAIL F4
F2 CCAM	PERSO F3

5. Appuyez sur NGAP (touche F1) et défilez la liste jusqu'à l'acte souhaité, dans notre exemple la téléconsultation TC.

SAISIE TARIF	
ACTE 1	MAJO > F4
TC	
	39.00€

6. Passez à l'écran "Saisie tarif", validez l'acte TC, puis passez à l'écran suivant.

ACTE TC	
COEFF :	1.00 > F4
QUANTITE :	01 F3

7. Passez à l'écran "ACTE TC", validez, puis passez à l'écran suivant.

SAISIE TARIF	
ACTE TC	PARAM > F4
HONORAIRES :	
	55.00€

8. Pour les médecins éligibles aux dépassements d'honoraires, modifiez directement le montant à facturer sur cet écran SAISIE TARIF. En cas de dépassement d'honoraires, le montant du dépassement restera à la charge de votre patient. Si vous ne facturez pas de dépassement laissez la valeur par défaut (39€).

QUALIF. DEPENSE	
>AUCUN	
>DA	
>DE	
>GRATUIT	
>NON REMBOURSABLE	

9. Sélectionnez le qualificatif de la dépense (par exemple DA pour un Dépassement Autorisé).

RECAP.FSE	
TC	
Total :	55.00€
Certifier FSE ?	
F1 AJOUT	MOD/SUP F4
F2 VOIR	

10. Poursuivez la saisie de votre facture.

INFORMATION

**PENSER A
ENVOYER UNE
FEUILLE DE SOINS
PAPIER A LA CAISSE**

A la fin de votre facture, Intellio vous précise cette information. **Dans le cas des actes de téléconsultations, l'envoi de cette feuille de soins papier est facultative.**

Exemple de saisie d'une Téléconsultation TC 1,5 réalisée à la demande du médecin traitant dans les 2 jours ouvrés à 58,50€ (pas de dépassement) :

ACTE 1

>CNP+MPC+MCS
>CNP1.5+MPC+MCS
>CNP
F1 NGAP DETAIL F4
F2 CCAM PERSO F3

5. Appuyez sur PERSO (touche F3) et défilez la liste jusqu'à l'acte souhaité, dans notre exemple le TC 1,5.

SAISIE TARIF

ACTE 1 MAJO > F4
TC 1,5

58,50€

6. Dans l'écran "Saisie tarifs" défilez puis sélectionnez votre cotation (TC 1,5) puis terminez votre facture.

INFORMATION

**PENSER A
ENVOYER UNE
FEUILLE DE SOINS
PAPIER A LA CAISSE**

A la fin de votre facture, Intellio vous précise cette information. **Dans le cas des actes de téléconsultations, l'envoi de cette feuille de soins papier est facultative.**

Toutes les réponses à vos questions sur support.sephira.fr

ADR n'a pas fonctionné et affiche "echec connexion" :

Redémarrez votre lecteur en appuyant simultanément sur les touches point (.) et jaune. Si vous avez l'option bancaire lancer un appel CB (F > CB EMV > Appel). ADR doit être opérationnel.

Comment saisir une association d'actes (exemple : TC+MPC+MCS) ?

Après avoir sélectionné l'acte TC, vous pouvez ajouter les majorations souhaitées par la touche F1 Ajout.

Sinon nous vous invitons à nous communiquer, par tchat sur support.sephira.fr ou par mail à sav@sephira.fr, les associations d'actes que vous souhaitez voir apparaître sur Intellio.

Pourquoi Intellio demande de saisir le code caisse ?

Pour certains organismes du régime obligatoire, la saisie du code caisse et/ou le code centre peut être nécessaire.

Puis-je pratiquer le tiers payant ?

Oui, le lecteur indiquera le montant que doit régler le patient (depuis la plateforme).

Dois-je envoyer une feuille de soin papier ?

Dans le cadre de la téléconsultation, vous n'avez pas besoin d'envoyer une Feuille de Soins Papier.

Avec ma téléconsultation, puis-je coter une majoration (enfant par exemple) ?

Oui, les règles et le fonctionnement restent les mêmes que pour une consultation classique.



**Vous pratiquez déjà le tiers payant
Mais êtes vous certain d'être payé?**

Contactez-nous au 02 43 78 07 08

CMU . ACS . C2S . ALD . AME . MATERNITÉ . ACCIDENT DU TRAVAIL . TÉLÉCONSULTATION . MGEN . SNCF